



Rupture promesse d'embauche FPT

Par Nicolasfrd

Bonjour,

Suite à un entretien de recrutement dans la fonction publique territorial fin octobre, ma candidature a été retenue et j'ai reçu une promesse d'embauche début novembre afin de pouvoir mettre fin a mon contrat au sein d'une autre administration. Le contrat devait débiter le 1er janvier et la RH m'a contacté par téléphone le 27 décembre pour m'informer de l'annulation de mon recrutement suite à la consultation de mon bulletin n°2 qui mentionne une conduite malgré retrait de la totalité des points du permis en 2017. J'ai récupéré mon permis de conduire en 2019, n'ai commis aucune infraction depuis et devait prendre un poste d'assistant de production qui nécessitait des déplacements mais dans la quasi totalité du temps avec le chef du service comme celui-ci me l'avait indiqué. Cette mention sur ce bulletin va par ailleurs être effacé incessamment sous peu.

Je déplore une mauvaise appréciation de cette mention qui pour moi n'est pas incompatible avec les fonctions du poste mais surtout la tardivité de leur demande du B2 qui m'amène aujourd'hui a être au chômage, ayant quitté mon ancien emploi.

Pourriez-vous m'aiguillier sur les différentes démarches et me donner votre avis juridique sur cette situation svp.

Je vous remercie

Cordialement